

Communauté de
Communes
Avre Luce Noye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



Nombre de membres
du Conseil
Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 41
 · supplés : 3
 · représentés : 8

Votants : 49

Date de la convocation :
08 Novembre 2018

Secrétaire de séance :
Françoise ROUX

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 15 Novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 08 NOVEMBRE 2018, s'est réuni à MEZIERES EN SANTERRE sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, BLIN, SAINT QUENTIN (suppléant de M. LECLABART), FLAMANT, WU, DAULT (suppléant de M. RICARD), ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), LEROY, PELTIEZ, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de Mme MARSEILLE, M. BARRE de M. FRANCELE, M. AMARA de M. AUBRY, Mme BLIN de M. DURAND, M. BEAUMONT de M. CARON, M. PELTIEZ de Mme PREVOST, M. VAN OOTEGHEM de M. VAN GOETHEM, Mme FLAMANT de M. DRAGONNE

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (représentée par M. PELTIEZ) et MARSEILLE (représentée par Mme MARCEL), Messieurs AUBRY (représenté par M. AMARA), DURAND (représenté par Mme BLIN), MONTAIGNE, HEBERT, LEVASSEUR, VAN GOETHEM (représenté par M. VEN OOTEGHEM) LECLABART (représenté par Mme SAINQUENTIN), RICARD (représenté par Mme DAULT), M. DRAGONNE (représenté par Mme FLAMANT) et M. SZYROKI

● Absents non excusés :

Mesdames ATTAGNANT, MAILLART, HALL Messieurs DOUCHET, SUIN, BINET, TEN, POTTIER, HENNEBERT, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, CHIRAT et CLEMENT

OBJET : Convention de mise à disposition de personnel cantine - garderie / Secrétariat de mairie

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président de la compétence Administration générale.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2018, relative aux conventions de mise à disposition de personnel Cantine-Ménage ;

Considérant que du personnel intercommunal est mis à la disposition de certaines communes pour effectuer des missions au sein des cantines scolaires, ou du ménage dans des équipements communaux,

A la demande de Monsieur le Maire de ROUVREL,

Dans le cadre de l'ouverture d'une cantine dans sa commune,

Des besoins en personnel de cantine et de secrétariat administratif ont été constatés.

Il y a lieu de définir les obligations de chacun par voie de conventions de mise à disposition de personnel.

Envoyé en préfecture le 19/11/2018
Reçu en préfecture le 19/11/2018
Affiché le
ID : 080-200070969-20181119-2018151111-DE

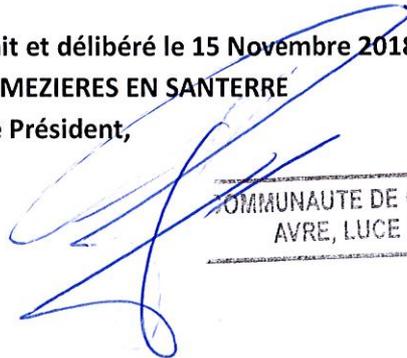
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Entérine les conventions de mise à disposition de personnel : cantine – garderie, Secrétariat de mairie avec la commune de ROUVREL (annexes),
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration générale à signer les conventions, leurs éventuels avenants et les documents en rapport avec l'exécution de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré le 15 Novembre 2018
A MEZIERES EN SANTERRE
Le Président,**

Pierre BOULANGER.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....